## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DU CONG
Unité \* Travail \* Progres

CABINET

19020 = METPFQE-CAB-

## **NOTE CIRCULAIRE**

A l'attention des Présidents :

- des organisations patronales (UNICONGO, UNOC, COPECO);
- des Chambres de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville et de Pointe Noire ;

Dans l'attente, de l'entrée en vigueur du nouveau format des cartes de travail des travailleurs nationaux et expatriés en cours d'élaboration par l'Agence Congolaise Pour l'Emploi (ACPE), le format des dites cartes, tel qu'antérieurement délivré par l'EX-ONEMO demeure en vigueur..

L'entrée en vigueur du nouveau format des cartes de travail fera l'objet d'un arrêté du ministre en charge de l'emploi.

La présente circulaire, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature, est de stricte application.

Faits à Brazzaville, le 17 OCT 2020



## **Ampliations:**

PR CAB 1
PM-CAB
MFPTSS -CAB1
MID-CAB1
MAECCE -CAB1
MPMEASI-CAB
METPFQE-CAB1
Pdr CODIR ACPE
DG/ACPE
Archives